

COMMUNE DE SAINT AUBIN LES ELBEUF - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2014

EN PREAMBULE, il convient de rappeler les principes qui impactent ce débat sur les orientations budgétaires 2014 :

- veiller à prendre des décisions respectant le souci de la proximité de la population afin de résoudre l'adéquation entre besoins recensés et service public rendu
- veiller concomitamment à avoir un regard large
 - afin de travailler avec les partenaires d'un territoire recouvrant un bassin de vie,
 - afin de pouvoir anticiper les mutations institutionnelles impactant la vie de la cité

LE RESPECT DE CES PRINCIPES TEND VERS UN OBJECTIF : ŒUVRER POUR UNE VILLE QUI MAITRISE SON DESTIN

***PARTIE I -
DES REALISATIONS ET DES PROJETS
QUI DESSINENT RESOLUMENT,
AUJOURD'HUI ET DEMAIN,
LE VISAGE
DE SAINT AUBIN LES ELBEUF***

THEMES ABORDES :

THEME 1 : La reconversion des friches

THEME 2 : Les cessions permettant d'autres aménagements dans la ville

THEME 3 : La sécurité

THEME 4 : Le renforcement du tissu social

THEME 5 : La voirie

Il convient de rappeler que la stratégie liée aux choix d'aménagements sur les friches des sites ABX et D1 consiste à favoriser la mixité sociale et urbaine. La réflexion menée dans le cadre du Programme local de l'Habitat par la CREA se traduit par des opérations de reconstruction de la ville sur la ville sur différents secteurs qui vont être évoqués ci-après, tout en favorisant la mise en œuvre d'un parcours résidentiel pour la population existante et à venir. Des logements locatifs ou en accession à la propriété constituent la trame dessinée.

THEME 1 – LA RECONVERSION DES FRICHES

LA FRICHE ABX, Rue de la Marne : sur le plan ci-après, les futures implantations



Une première phase va démarrer début 2014

Sur le lot B vont être construits 33 logements tels que figurés ci-après



**LES COÛTS A LA CHARGE DE LA COMMUNE EN TERMES
D'AMENAGEMENTS VRD SONT :**

2014 : 440 000 € HT

2015 : 730 000 € HT

2016 : 160 000 € HT

2017 : viabilisations lots E, F, G, H en fonction appel à projets

SUIVRONT LES CONSTRUCTIONS DE 33 LOGEMENTS COLLECTIFS ET 20 LOGEMENTS
INTERMEDIAIRES :



En outre, sur la parcelle AC 407, cédée à un investisseur privé, 4 logements en locatif vont être édifiés



LA FRICHE D1, rue Gantois :

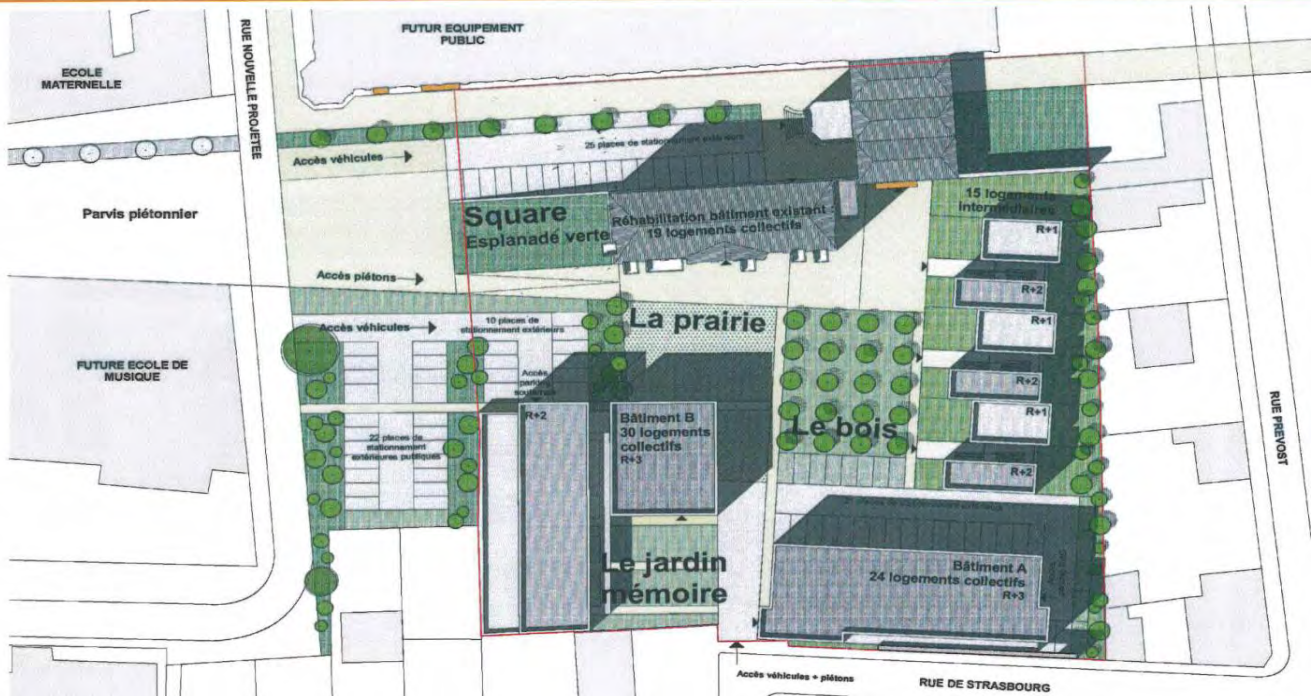
C'est la construction de l'école de musique et de danse qui va débiter sous maîtrise d'ouvrage de la CREA. La Ville doit assurer l'aménagement VRD. En 2014, la somme de **330 000 € HT** devra être consacrée à ce projet.



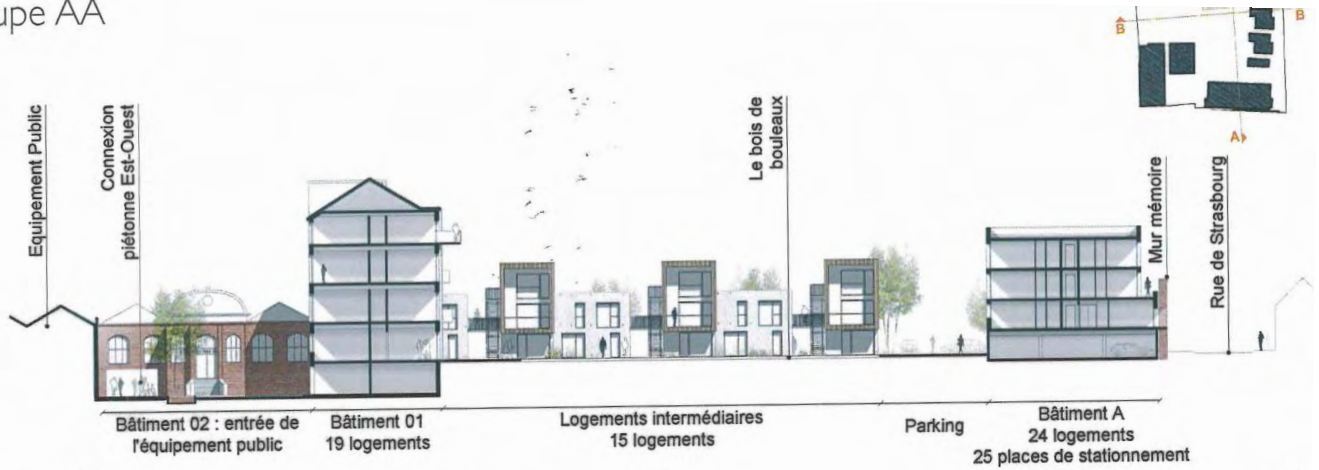
QUANT AU PROJET RELATIF A LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE, d'un coût estimé à 2 819 322 euros HT, il doit faire l'objet d'un différé dans sa réalisation, eu égard à l'obligation de la ville en termes de reconstruction de la cantine du groupe scolaire Malraux, suite au sinistre qui l'a frappée.

En effet, en dépit de l'indemnisation de la compagnie d'assurance, la charge résiduelle incombant à la ville, cumulant l'investissement et le fonctionnement atteint 916 000 €. Inutile de dire que cette dépense n'avait pas été intégrée au Plan Pluriannuel d'investissements et qu'il faut donc procéder à des choix.

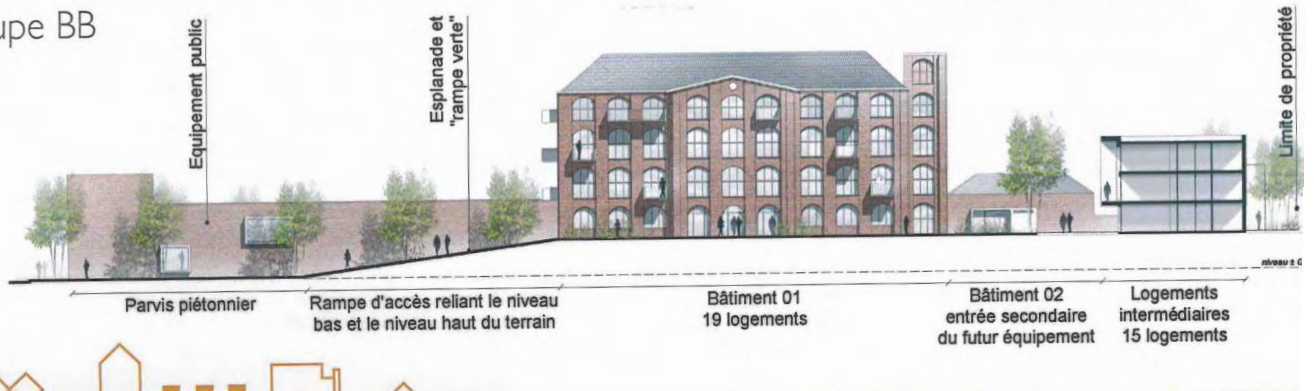
Une autre partie de l'emprise foncière devrait être consacrée à la réalisation de logements comme figuré ci-après



Coupe AA



Coupe BB



Les façades

Entre mémoire des lieux et dimension contemporaine du projet

Façade Ouest



Façade Est



Perspective

Vue depuis le parvis piétonnier où le passé et le contemporain se répondent...



Enfin, sur le reste de l'emprise foncière du site D1, les aménagements ne sont pas encore arrêtés et ce, eu égard au contexte institutionnel évolutif avec l'émergence de la Métropole de Rouen et des incidences afférentes.

La Municipalité a donc engagé une réflexion sur le meilleur aménagement à mettre en œuvre, tout en se réservant la possibilité de faire appel à des partenaires pour lesquels une telle assiette foncière pourrait correspondre à un besoin d'échelle supra-territoriale saint-aubinoise.

THEME 2 : LES CESSIONS PERMETTANT D'AUTRES AMENAGEMENTS DANS LA VILLE

L'ancien hôtel L'ARGANIER, à l'angle des rues Legoupil et République, va faire l'objet d'une réhabilitation avec la réalisation de quatre logements



La cession de la **villa Olivier** à la société LOGEAL via l'EPFN va permettre la réhabilitation de la bâtisse et produire 6 logements sociaux au 1^{er} semestre 2015. Sur le reste de l'emprise foncière, un collectif de 10 à 12 logements sera édifié avec livraison au second semestre 2015.



Le **21 bis rue des canadiens** a également fait l'objet d'une vente à la société LOGEAL : 2 logements vont y être aménagés



Rue Jaurès, ce sont 10 logements avec stationnement qui sont en cours de réalisation par la SA HLM Elbeuf, suite à la cession par la ville, du local qui abritait les chars du Comité des Fêtes, ces derniers accueillis maintenant au Quesnot.



AVANT

APRES



Sur la Zone d'aménagement des Hautes Novales, un premier lotissement a vu le jour avec l'installation de 13 propriétaires sur 13 lots commercialisés. La SA HLM Elbeuf a également acheté un lot afin d'édifier 10 maisons de ville et 4 petits blocs d'immeubles comprenant 22 logements



Un second lotissement interviendra aux Hautes Novales et ce, dès que la maîtrise foncière sera acquise au terme d'une procédure de déclaration d'utilité publique.

Un jugement fixant le montant des indemnités aux propriétaires a été rendu en décembre 2013. Un recours a été déposé. Il faut donc attendre son issue.

Une étude est en cours sur la construction d'une résidence Séniors, portée par un bailleur social, sur les locaux libérés par l'actuelle école de musique, à l'angle de la rue Raspail et de la rue Jules Ferry



La cession d'une emprise foncière au Centre Hospitalier Intercommunal ELBEUF LOUVIERS VAL DE REUIL va permettre la construction d'un **ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD)**. Il comprendra **100 lits médicalisés**.



La cession par la ville de terrains à la société ISA a permis la construction d'un **cabinet de radiologie**.
L'aménagement VRD par la commune représente un coût de 400 000 € HT à prévoir au budget 2014

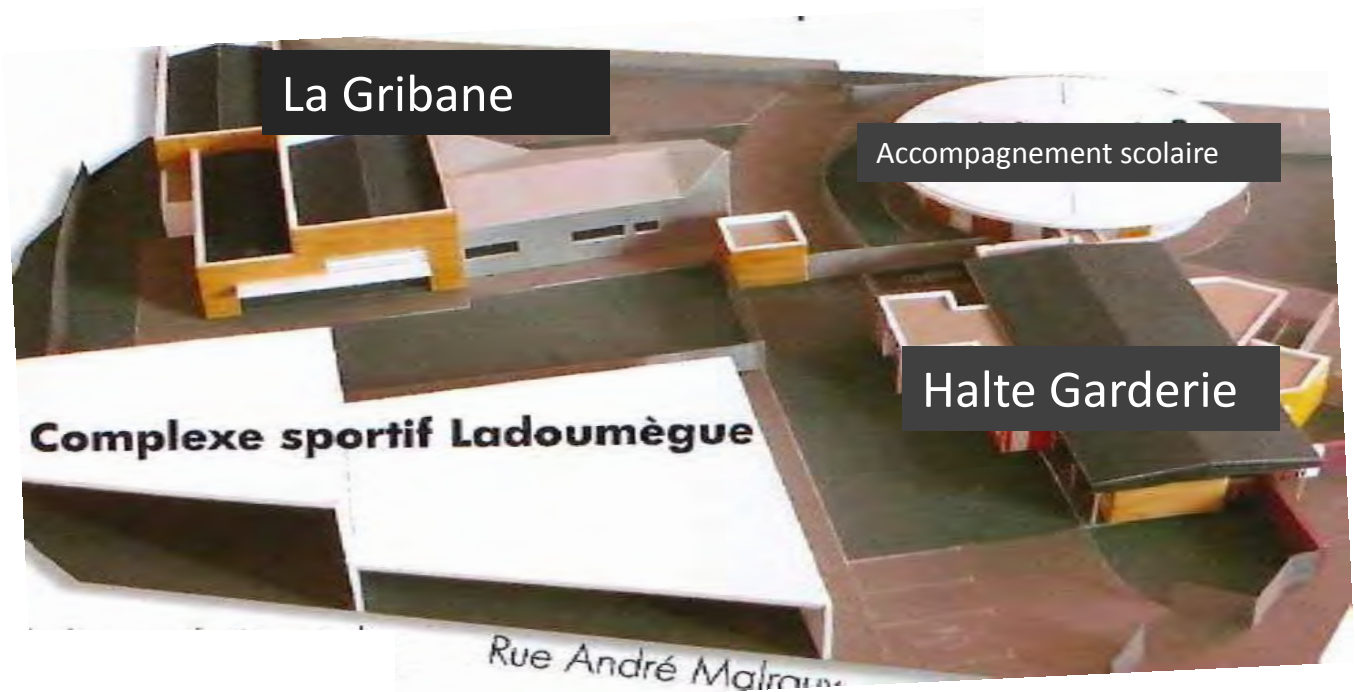


Au **15 rue Serge Vézier**, la propriété a été vendue au profit d'orthophonistes, procurant ainsi un service complémentaire à la population

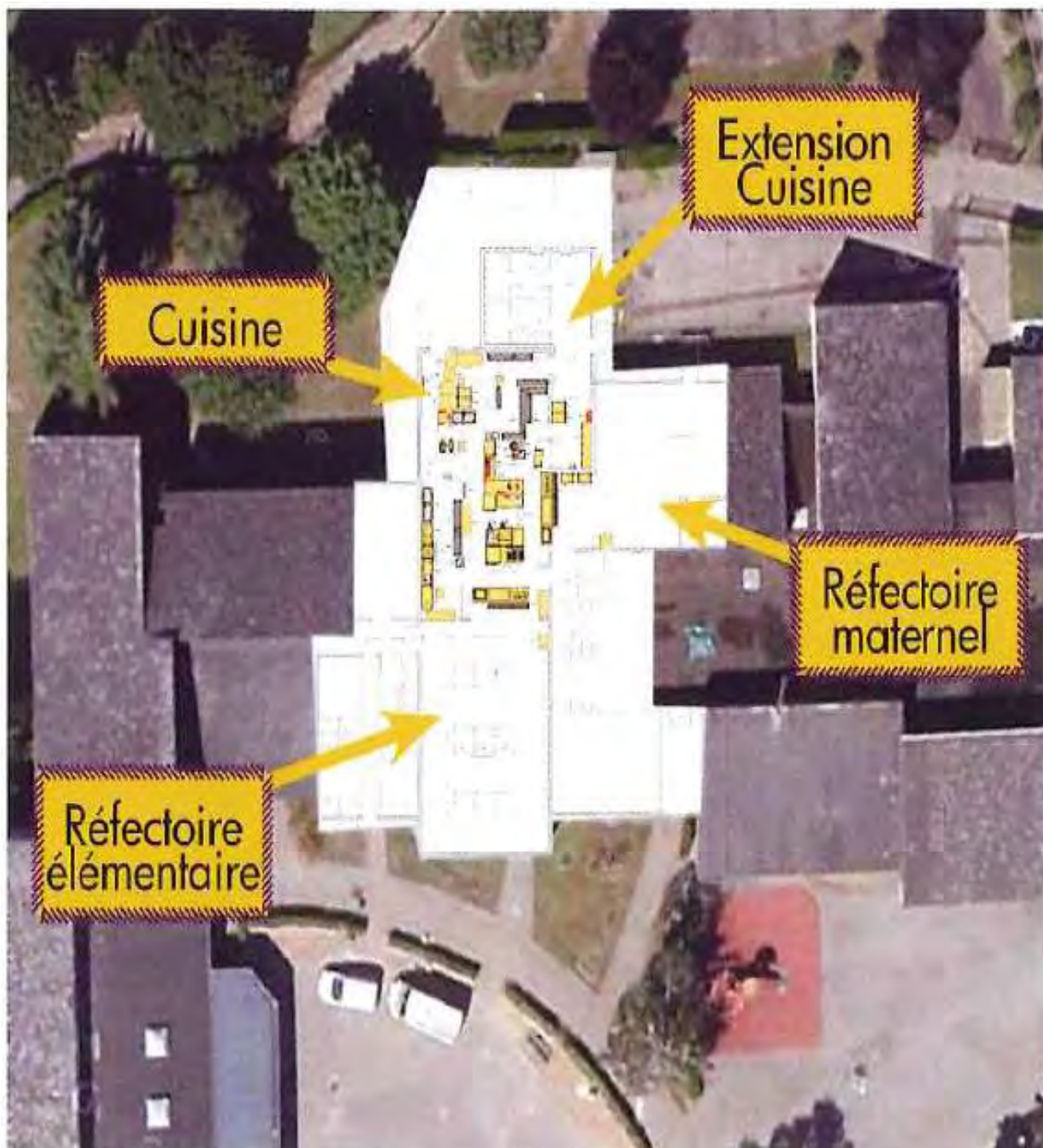




Enfin, pour compléter ce panorama, il faut rappeler la construction du Centre social secondaire avec l'achèvement en 2013 de la structure Animations Loisirs Sports désormais baptisée « **La Gribane** », la poursuite des travaux, fin 2013 et courant 2014, de la **Halte-Garderie « La Câlinerie »** et des locaux **d'accompagnement scolaire**, ce programme représentant un coût total de 2 041 315,49 € TTC, hors révisions.



Quant à la CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE MALRAUX, elle devrait voir son achèvement incessamment et ce, après bien des aléas

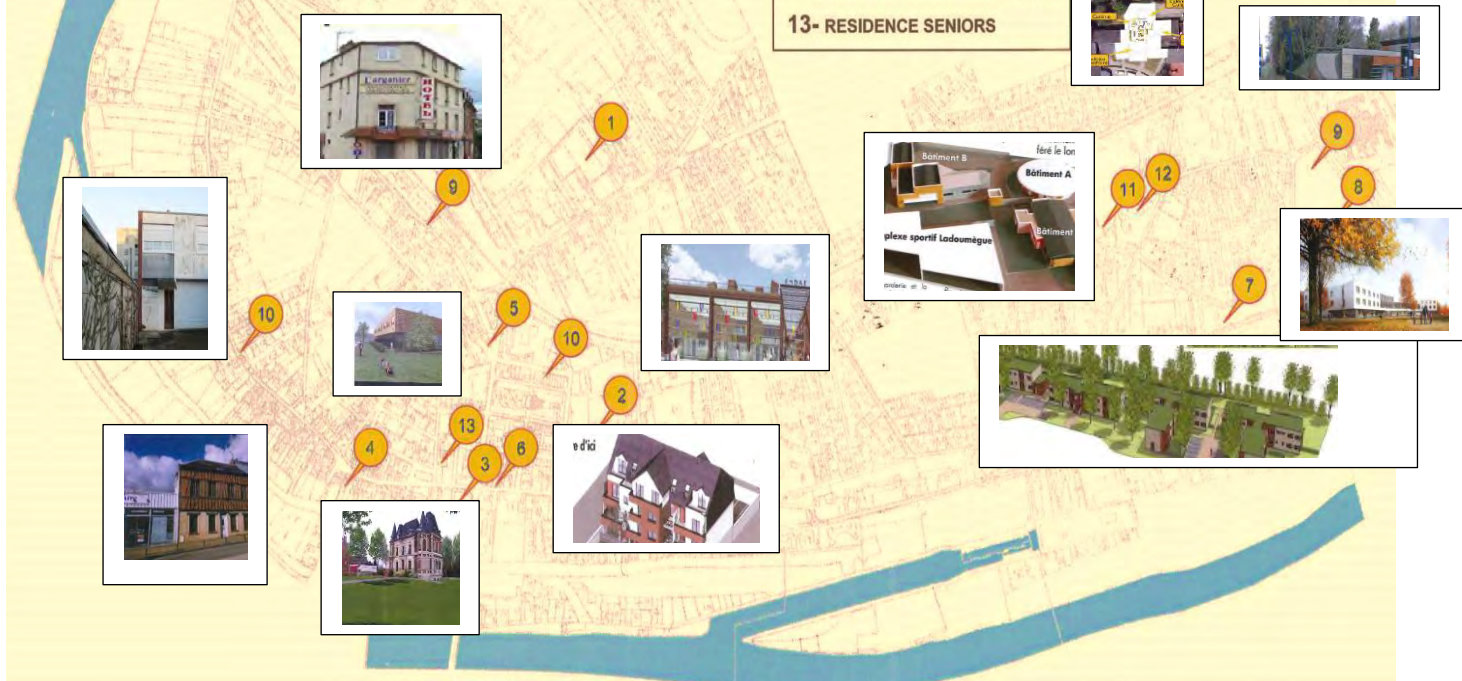


SYNTHESE DES CONSTRUCTIONS EN COURS OU EN DEVENIR AVEC LOCALISATION SUR LA CARTE SUIVANTE PERMET DE RENDRE COMPTE DES ACTIONS ENTREPRISES



- 1- SITE ABX
- 2- SITE D1 (EMDAE)
- 3- VILLA OLIVIER
- 4- 21 RUE DES CANADIENS
- 5- L'ARGANIER
- 6- LOCAL DES CHARS
- 7- LOTS DES HAUTES NOVALES
- 8- EHPAD
- 9- CENTRE DE RADIOLOGIE
- 10- 15 RUE SERGE VEZIER
- 11- CSS
- 12- CANTINE ECOLE A.MALRAUX
- 13- RESIDENCE SENIORS

UNE SYNTHESE DES CONSTRUCTIONS EN COURS OU EN DEVENIR AVEC LOCALISATION SUR LA CARTE SUIVANTE PERMET DE RENDRE COMPTE DES ACTIONS ENTREPRISES



THEME 3 : LA SECURITE

Depuis quelques années, la commune s'est engagée dans un programme d'installation d'un système de vidéo protection.

C'est ainsi que des caméras équipent, dans une première tranche, les installations communales suivantes :

- Stade Roussel
- Salle de sport Taverna
- Salle de port Ladoumègue
- L'accueil de loisirs L'Escapade
- La Gribane
- L'arrière de la cantine Malraux
- La médiathèque L'Odyssée et la halte-garderie Le Jardin des Lutins
- L'Hôtel de Ville

Un développement de la vidéoprotection sera engagé sur les espaces publics partagés, parkings et autres.

THEME 4 : LE RENFORCEMENT DU TISSU SOCIAL

La commune s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un PROJET SOCIAL de TERRITOIRE (PST) et de Définition du Diagnostic Social Urbain au regard de la grille d'évaluation « Politique de la Ville ».

Le PST devra porter en particulier sur les quartiers des Fleurs-Feugrais, des Novales, du groupe Blin, du Bois Landry, des Sablons et le quartier historique de la commune.

Les domaines suivants pourraient être étudiés :

- Amélioration ou optimisation des services rendus à la population (prise en compte des besoins actuels et/ou émergents, disponibilité et accessibilité du service ; cohérence et complémentarité de l'offre sur le territoire etc...
- Aménagement du cadre de vie et de l'environnement, aménagement urbain incluant l'accessibilité et la sécurité, l'équilibre de l'offre
- Le « vivre ensemble » (l'espace et le temps partagés) : du bien-vivre au quotidien avec les autres au partage et à l'enrichissement culturel avec le traitement de la question récurrente de la sécurité

Quant au diagnostic social urbain, il est destiné à permettre à la Ville de demeurer éligible aux aides en termes de politique de la Ville dont la traduction au travers de nombreuses actions est éminemment importante à Saint Aubin les Elbeuf.

THEME 5 : LA VOIRIE

De nombreuses rues de la commune ont fait l'objet de réfection de chaussée et trottoirs. Des parkings ont également été réalisés.

En 2013, il faut noter que 494 410,93 € ont été consacrés à ce poste sur le budget Ville.

Les principales réalisations sont les suivantes :

- Parking rue de Freneuse devant les Catalpas
- Accès à Casse Auto Mondial chemin du Port Angot
- Travaux d'aménagement rue des Roses et Capucines
- Création d'un réservoir d'épandage rue des Fauvettes et d'une aire de stationnement
- Réfection revêtement de chaussée du chemin du Puchot
- Campagne contre « les nids de poule » (54 000 €)
- Création de stationnement au 59 rue Maréchal Leclerc
- Reprise d'enrobé Impasse Gambetta
- Reprise de bordures et caniveaux rue Hédouin -Heullant
- Création de plots bétons Pont Jaurès
- Création d'un parking rue Jean Jaurès
- La réfection des trottoirs rue Heullant et rue Faidherbe est en cours
- Des études visant la réalisation de pistes cyclables rue Thiers et rue Bachelet Damville sont en cours.
- Divers aménagements de sécurité sont inscrits dans le cadre du FAL 2013 (rue Bachelet Damville, rue de Freneuse et rue Malraux)

Se pose la question du devenir de cette compétence dans le cadre de la création de Rouen Métropole et de l'investissement qu'il convient encore de réaliser, eu égard à une échéance plus ou moins proche.

La démonstration précédente prouve l'attachement de la collectivité à étoffer l'offre de logements et de services sur le territoire communal, à poursuivre les actions en faveur d'un public large couvrant tous les stades de la vie, à améliorer la qualité de vie des saint-aubinois et ce, de façon constante, mais avec le souci permanent d'un financement raisonné.

PARTIE II - LES FINANCEMENTS

Ils sont déclinés selon 5 axes :

1) Situation financière de la commune : Analyse depuis 2005

2) La Dette

3) La baisse des dotations de l'Etat

4) Les cessions

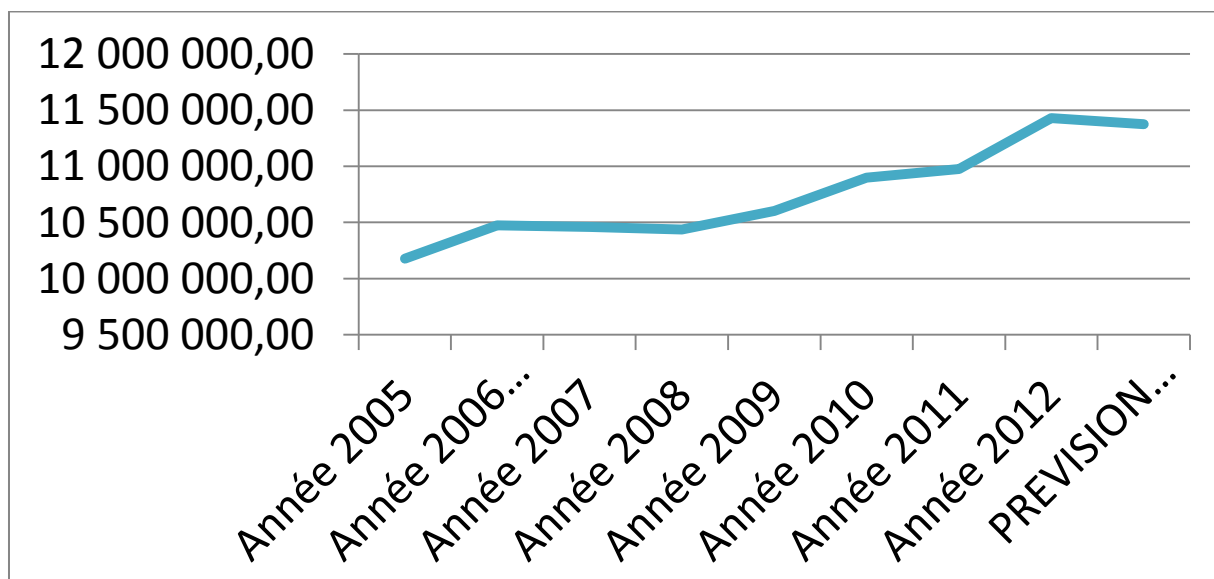
5) La fiscalité

1 – SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

LE BUDGET PRINCIPAL :

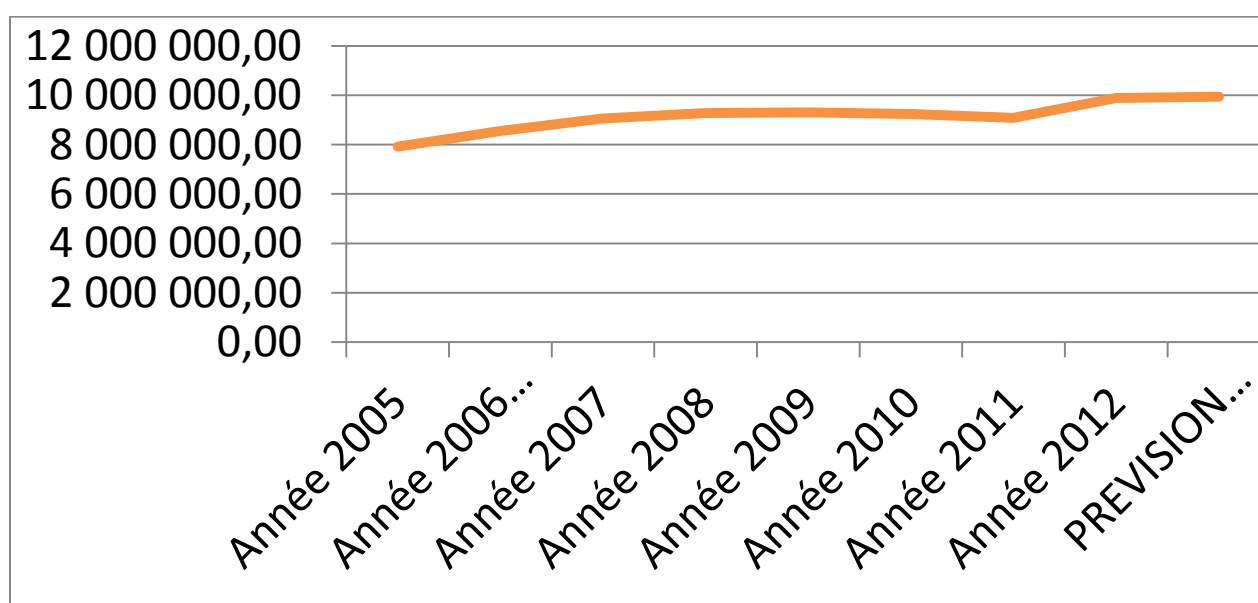
ANALYSE FINANCIERE DEPUIS 2005 ET EXECUTION 2013 PREVISIONNELLE

Pour l'année 2013, les recettes réelles de fonctionnement, hors recettes de produits financiers et hors recettes exceptionnelles, sont estimées à 11 416 673.14 €. Le graphique suivant indique l'évolution enregistrée. Après une progression constante pendant plusieurs années, on note un fléchissement dont la baisse des dotations de l'Etat est un facteur d'explication

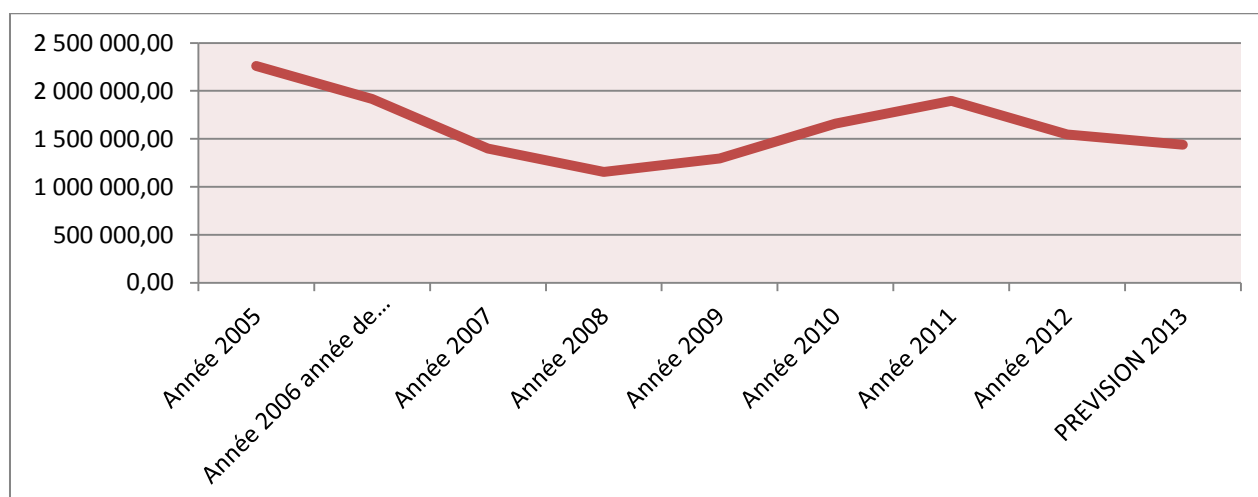


Les dépenses réelles de fonctionnement, hors charges financières et charges exceptionnelles et hors travaux en régie devraient être de 9 937 933.66 €.

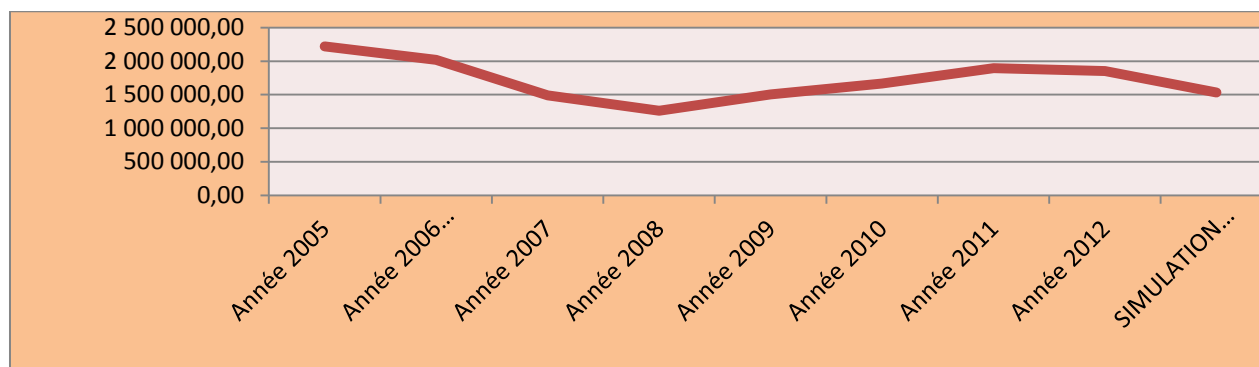
En dépit des hausses enregistrées en 2013, notamment sur le poste des assurances (+ 142 017 € dus au sinistre de la cantine du groupe scolaire Malraux) et sur le poste des locations (toujours dans le cadre du sinistre ayant requis l'utilisation de bungalows pendant la durée du chantier de reconstruction), la recherche de rationalisation des dépenses sur tous les autres postes a permis de limiter l'augmentation desdites dépenses. Ce mouvement doit se poursuivre activement sur 2014, avec des services municipaux particulièrement sensibilisés à la recherche d'adéquation entre meilleur choix technique et coût optimal.



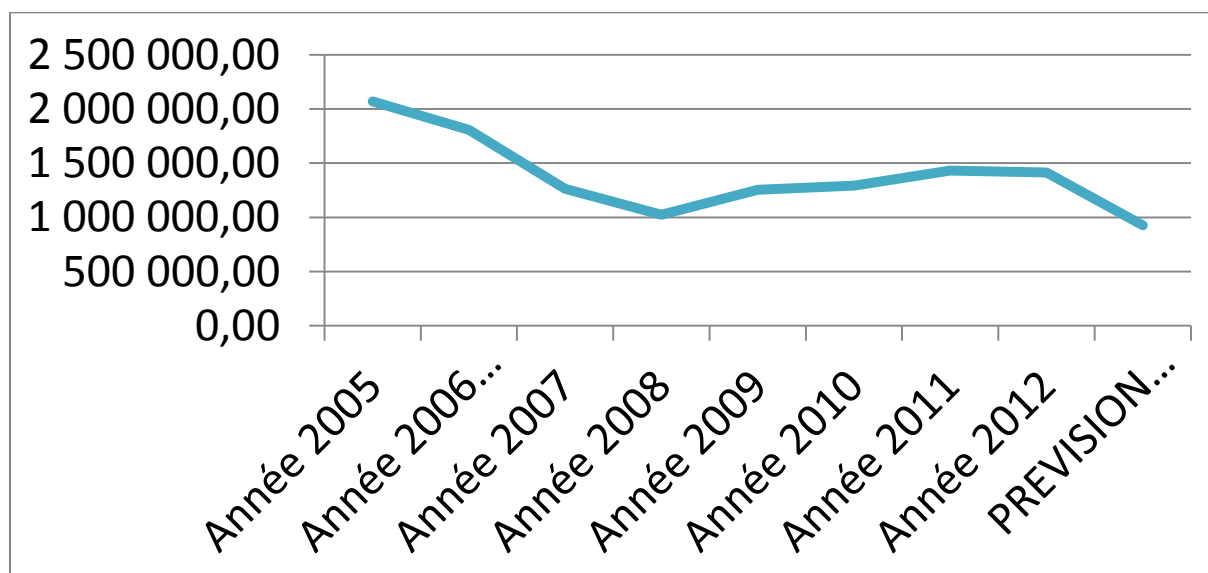
**L'excédent brut courant 2013 prévisionnel est donc de
1 478 739.48 € contre 1 545 412,32 € en 2012**



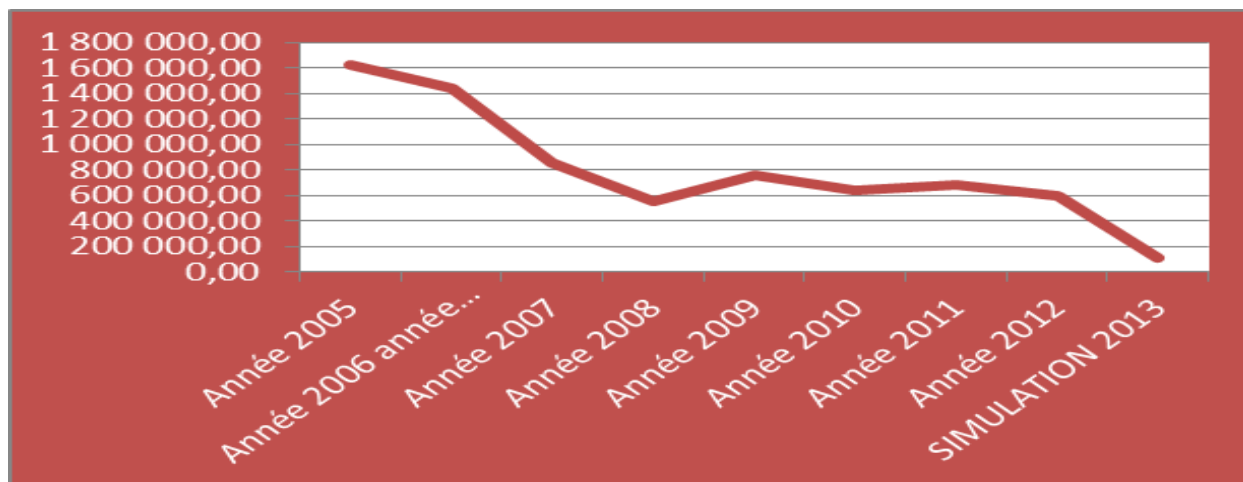
L'épargne de gestion (excédent brut courant moins solde des chapitres 67 « Charges exceptionnelles » et 77 « Produits exceptionnels », hors cessions) passerait à **1 533 443.16 € en 2013** contre **1 852 436,36 €**, les produits exceptionnels en 2012 ayant comptabilisé l'indemnisation afférente au sinistre partiel sur les écoles Malraux



L'épargne brute, constituée de l'épargne de gestion moins le solde des chapitres 66 « Charges financières » et 76 « Produits financiers » baisserait de 1 413 558,47 € en 2012 à **965 921.98 € en 2013**. La baisse de l'épargne de gestion additionnée à l'augmentation des charges d'emprunt l'expliquent.

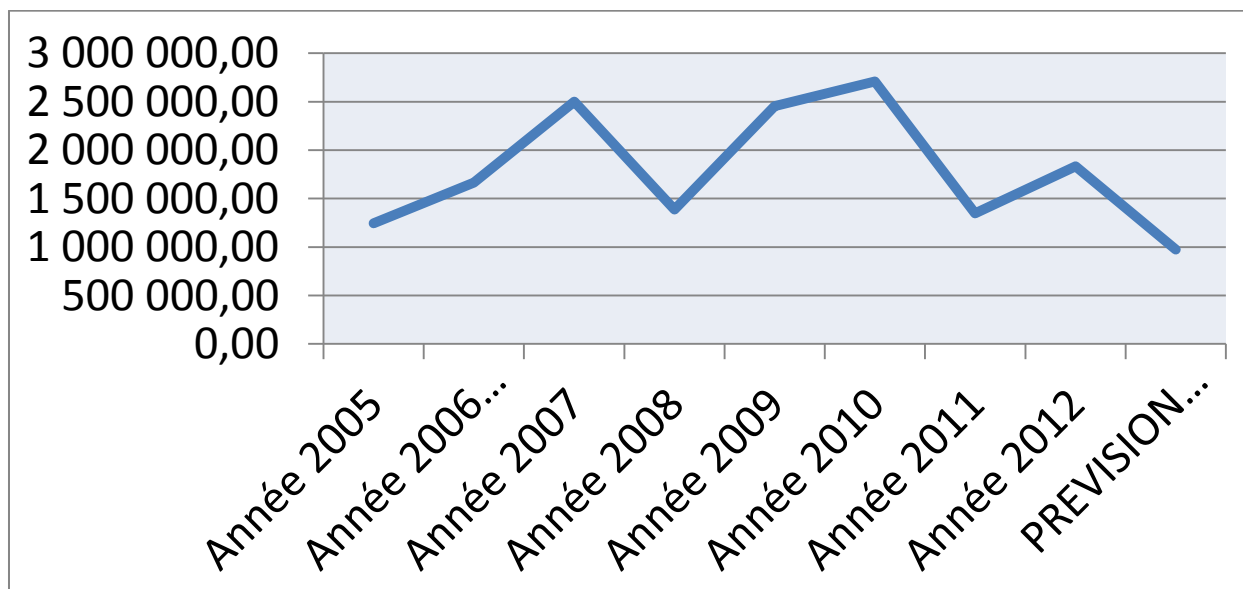


Enfin, l'**épargne nette** (épargne brute moins capital de la dette) passerait de 596 881,33 € à **108 405.42 €** avec un remboursement du capital de la dette en augmentation, le remboursement de l'emprunt de 2,4 millions ayant débuté au 1^{er} avril 2013.

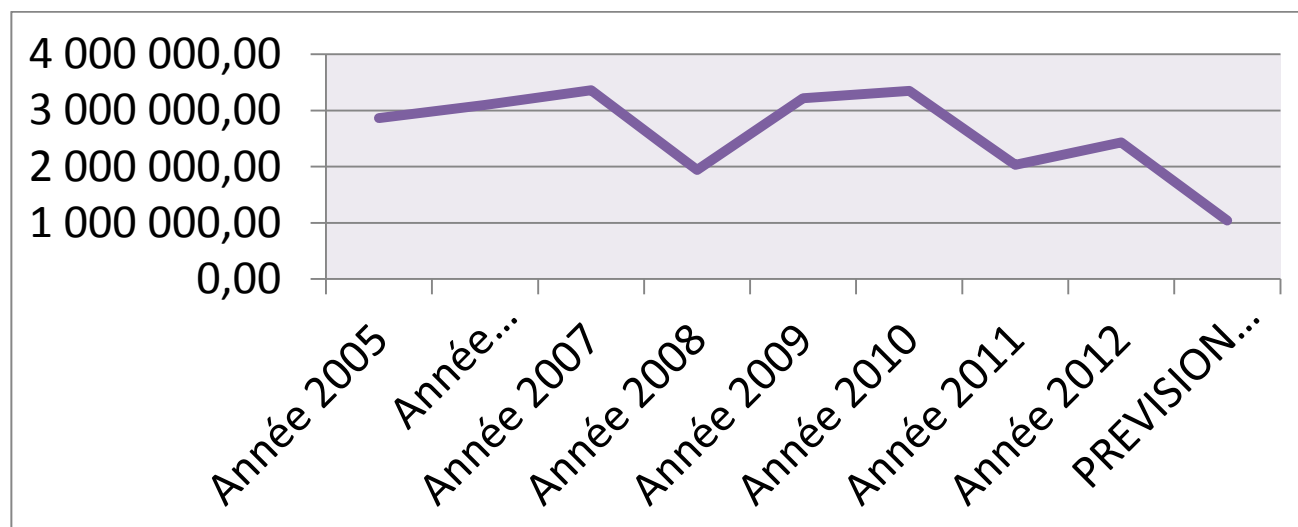


L'encours de la dette affectée au budget principal au 31 décembre 2013 est de 12 766 687,49 €.

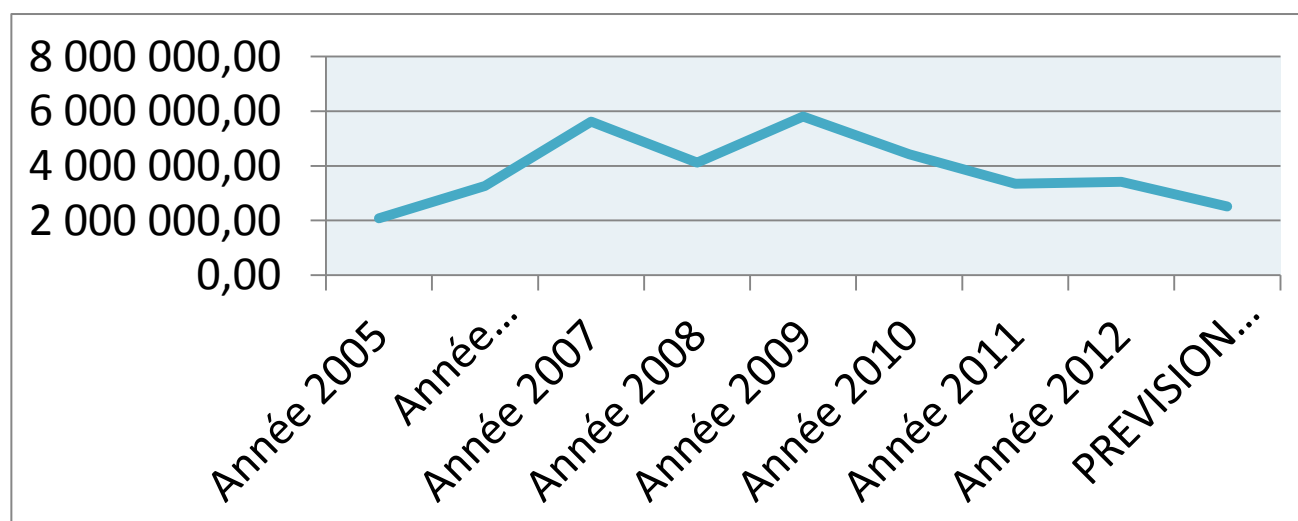
En ce qui concerne l'investissement, les recettes hors emprunt et hors affectation au 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », mais comprenant le produit des cessions pour 262 134 €, sont prévues à hauteur de 973 364,06 €.



Ces recettes ajoutées à l'épargne nette produisent la capacité d'investissement. Cette dernière serait ainsi de 1 081 769.48 € en 2013.



Les dépenses d'investissement, hors remboursement du capital de la dette, mais abondées du montant des travaux en régie sont de 2 511 267,01 € en 2013 contre 3 421 705.66 € en 2012. Le choix de lissage des dépenses de cette section apparait ici grâce à la définition de priorités dans les actions menées.



La différence entre les recettes et les dépenses précédentes représente un besoin de financement en 2013 de 1 429 497.53 €.

Ce besoin a été satisfait à hauteur de 2 400 000 € par un nouvel emprunt, alliant sortie de l'emprunt structuré et financement des nouveaux investissements, et une variation du fonds de roulement initial de 970 502.47 € pour aboutir à un fonds de roulement final de 1 858 767.75 €, après mouvements de l'excédent de fonctionnement reporté, de l'excédent d'investissement reporté et des excédents de fonctionnement capitalisés.

LES

BUDGETS

ANNEXES

LE BUDGET ACTION ECONOMIQUE

EXECUTION 2013

En investissement

La section d'investissement présente un excédent de réalisation de 189 806,97 €, mais un déficit en restes à réaliser de 15 605 €, soit un excédent final de 174 201,97 €. Les dépenses constatent l'acquisition auprès de l'EPFN du 18 bis rue de la marne pour 173 677,17 €. Les cautions ont été reversées aux locataires des 3 ateliers relais, ces derniers ayant été vendus en avril 2013. Les recettes correspondent donc aux écritures liées à la cette cession pour 500 000 € et aux amortissements pour 71 098,81 €.

En fonctionnement,

L'excédent est de 3 219,23 €. Les recettes proviennent des produits des services du domaine (9090 €), des loyers (53 786,89 €), de l'excédent reporté (22 281,12 €) et du produit de la vente indiquée ci-dessus ainsi que de pénalités appliquées dans le cadre de l'édition du guide pratique. Les dépenses enregistrent le règlement de la taxe foncière et les écritures d'ordre (amortissements et plus-value liée à la vente).

LE BUDGET ILOT MARECHAL LECLERC

EXECUTION 2013 ET CLOTURE DE CE BUDGET

En Investissement

Le résultat d'exécution est excédentaire de 226 317,30 €.

En dépenses, le capital des emprunts a été réglé à hauteur de 51 021,68 € et les écritures d'ordre ont été réalisées afin de constater les transferts au compte de résultat.

En recettes, ce sont les écritures d'amortissement (107 577 €) et le résultat d'exécution (177 999 ,01 €) qui les constituent.

En Fonctionnement

L'excédent de clôture est de 37 739.02 €.

En dépenses, on peut constater les écritures au chapitre 011 avec le mandatement de la taxe foncière, au chapitre 042 : les amortissements (107 577 €) et au chapitre 66 : le règlement des intérêts de la dette et la constatation des ICNE, le tout pour 13 975,04 €.

En recettes, l'excédent reporté pour 1779,09 €, le transfert au compte de résultat pour 8061,44 € et les recettes de remboursement de quote-part sur la taxe foncière pour 7 647,74 € associées aux produits des loyers pour 163 302,79 € sont constatés.

A NOTER QUE CE BUDGET EST CLOTURÉ A FIN 2013, son existence, après analyse, n'étant plus justifiée.

Les excédents seront affectés au budget Ville via l'affectation des résultats, soit 37 739.02 € en fonctionnement et 226 317,30 € en investissement.

Quant aux autres écritures à venir, elles seront transférées au budget Action Economique.

LE BUDGET HAUTES NOVALES I

EXECUTION 2013

En section de fonctionnement, le résultat est excédentaire de 99 999,48 €.

Outre les écritures d'ordre, on constate le produit de la vente du lot 12 pour un montant de 88 459,40 € et le montant versé à RSA pour 265 763,32 € au titre des travaux effectués sur le lotissement. A noter que le montant des intérêts payés est de 6097,24 €. L'emprunt afférent étant un emprunt In Fine, son capital (787 123,05 €) devait être remboursé au 30/12/2013. Mais le taux de l'indice T4M n'étant connu que début janvier, la caisse d'épargne n'émettra l'échéance qu'à posteriori, ne rendant pas possible sa comptabilisation sur l'exercice 2013.

En section d'investissement, l'excédent constaté est donc de 1 009 868,60 €

LE BUDGET HAUTES NOVALES II

EXECUTION 2013

Ce budget ne constate aucune écriture, du fait de la procédure d'expropriation qui n'est toujours pas parvenue à son terme. Comme indiqué précédemment, le juge a fixé les indemnisations courant décembre 2013. Mais un recours a été déposé par l'un des propriétaires sur le montant le concernant.

LE BUDGET VALORISATION FONCIERE

EXECUTION 2013

En section d'investissement, le déficit constaté est de 770 551,84 €. Toutefois, le solde des restes à réaliser est de 1 356 727 €, soit un résultat définitif de 586 175,16 €. En recettes, le produit de la vente des terrains d'assiette du futur EHPAD a été enregistré pour la somme de 776 700 €. En dépenses, outre le déficit reporté pour 1 172 002,74, le chapitre 21 a enregistré, en sus des frais de notaires et de diagnostic amiante, le règlement de l'acquisition du 1 Place Pain pour 198 469,69 €. Le chapitre 23 a comptabilisé des frais de maîtrise d'œuvre sur D1, ABX, l'EHPAD et des coûts de viabilisation dans le cadre de la construction de l'école de musique. En fonctionnement, ce sont les écritures liées à la vente décrite précédemment ainsi que des régularisations Tva qui ont été effectuées pour un solde positif de 118.31 €.

2 – LA DETTE

Le graphique suivant indique l'évolution du recours à l'emprunt



Le ratio Klopfer passe à fin 2013 à 13,22 sur le seul budget principal. Même s'il s'est élevé entre 2012 et 2013, il faut toutefois noter que le profil de la dette de la commune ne comporte désormais plus aucun emprunt structuré toxique. La dette peut être qualifiée de « saine ». Son classement au regard des termes de la Charte Gissler le démontre : voir tableau ci-après : classement en catégorie A.

		IV - ANNEXES					
		ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS					
		A2.8 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)					
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices sous-jacents	Indices zone euros	INDICES TYPE(S) : TAUX FIXE OU TAUX VARIABLE OU MIXTE AVEC BARRIERE	TAUX STRUCTURE(S) : TAUX MIXTE	INDICES TAUX MIXTE AVEC SEULEMENT TAUX VARIABLE	INDICES TAUX MIXTE AVEC SEULEMENT TAUX VARIABLE ET UN TAUX TAUX MIXTE AVEC SEULEMENT TAUX VARIABLE
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		10				
	% de l'encours		100,00%				
	Montant en euros		12 766 687 €				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

Une attention toute particulière est donc portée sur le niveau d'endettement de la commune

3 – LA DIMINUTION DES DOTATIONS DE L’ETAT

La dotation globale de fonctionnement : exemple significatif

En 2009 : 1 458 781 €

En 2010 : 1 452 488 €,

soit moins 6 293 €

En 2011 : 1 412 963 €,

soit moins 39 525 €

En 2012 : 1 372 216 €,

soit moins 40 747 €

En 2013 : 1 336 377 €,

soit moins 35 839 €

4 – LES CESSIONS

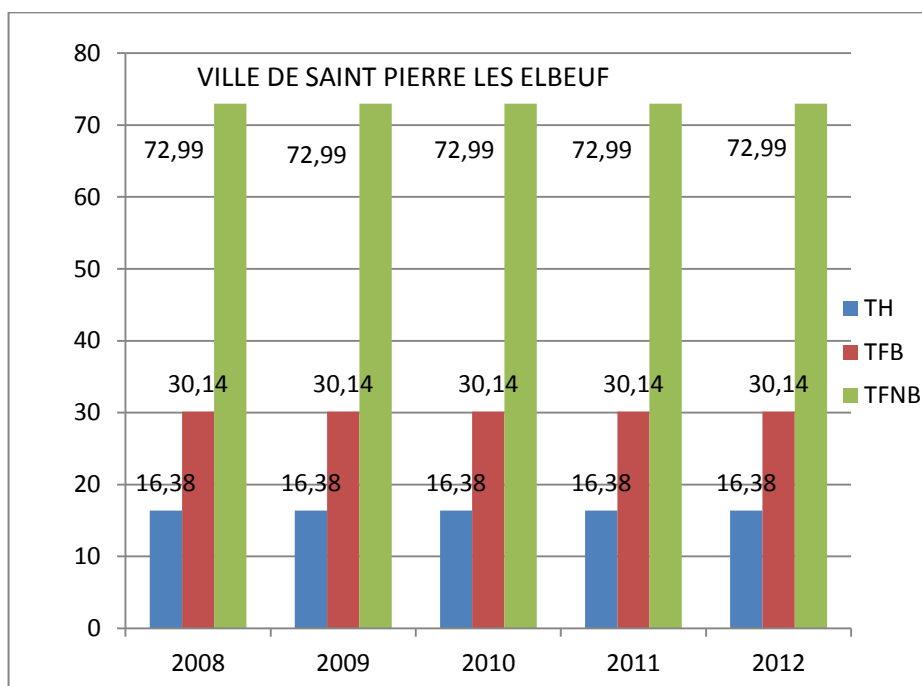
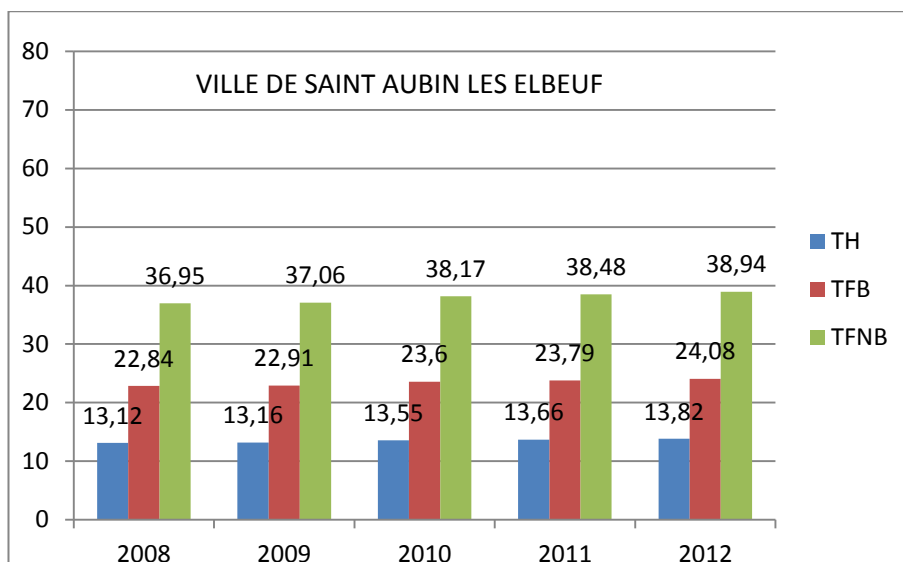
Il faut ici rappeler que les acquisitions réalisées par la commune, tant en terrains nus qu'en terrains bâtis, ont vocation à être des emprises foncières destinées à être les assiettes des projets menés par la collectivité, soit directement, soit par le biais de revente à des opérateurs privés ou publics. C'est grâce à cet outil que l'aménagement urbanistique d'une commune peut se réaliser.

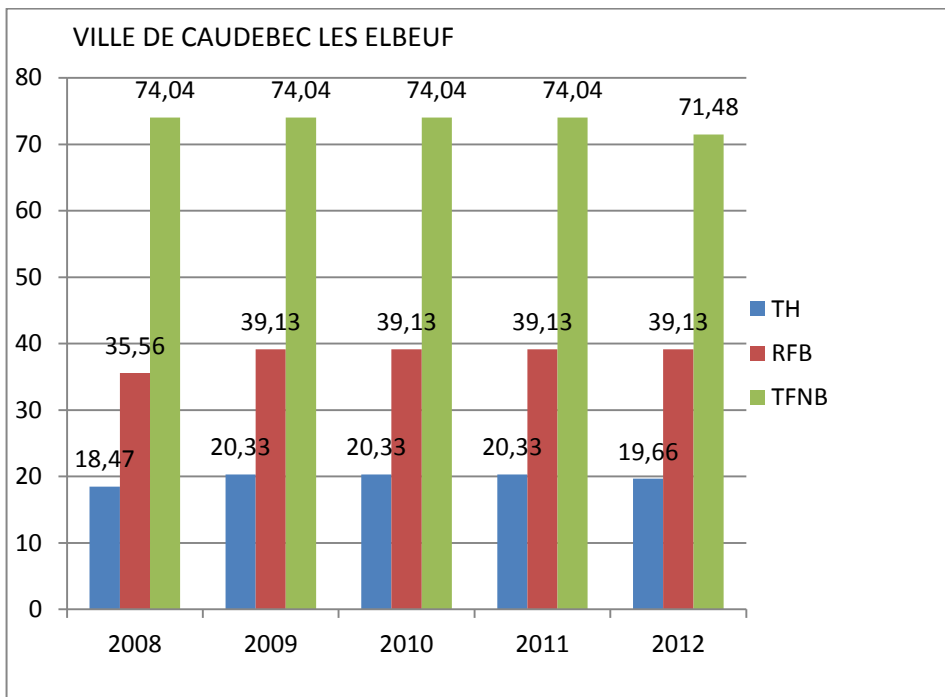
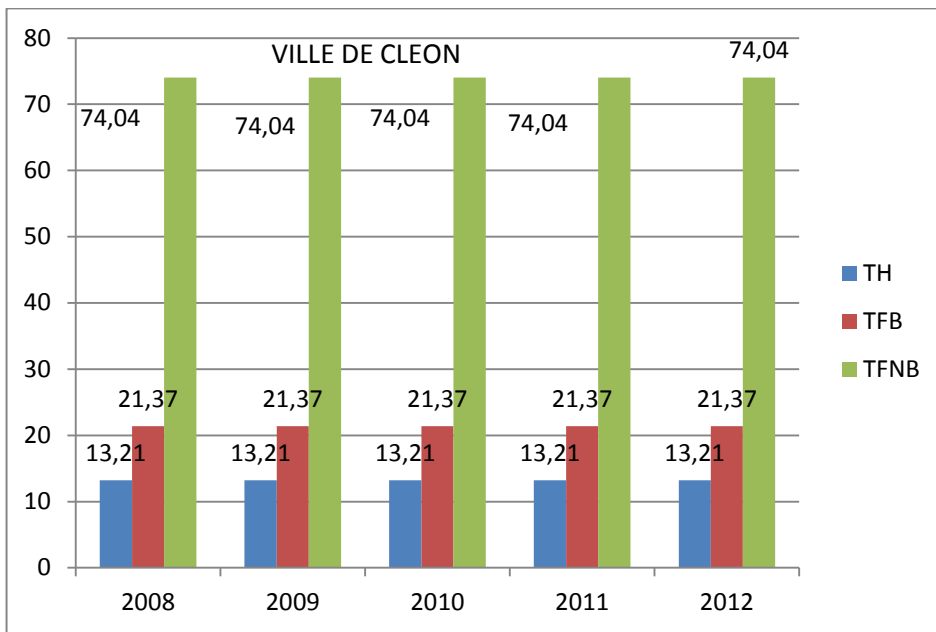
Au nombre des cessions en 2013, tous budgets confondus :

- le local des chars du Comité des fêtes
- le 15 rue Vézier
- les 3 ateliers relais
- l'emprise foncière de l'EHPAD
- la villa Olivier via l'EPFN
- le 21 bis rue des Canadiens via l'EPFN
- A noter également le produit des cessions effectuées via le site Webenchères pour 19 134 €

5 – LA FISCALITE

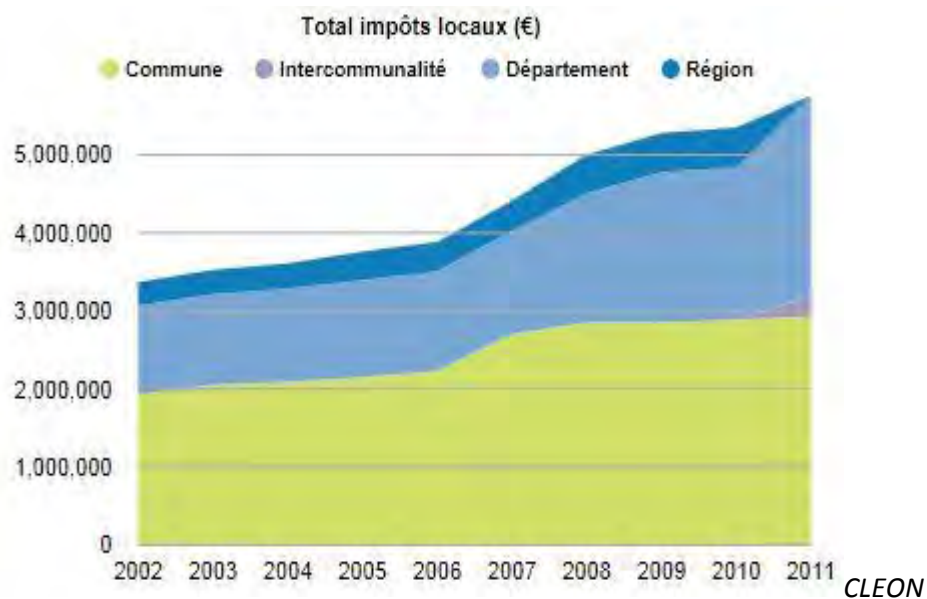
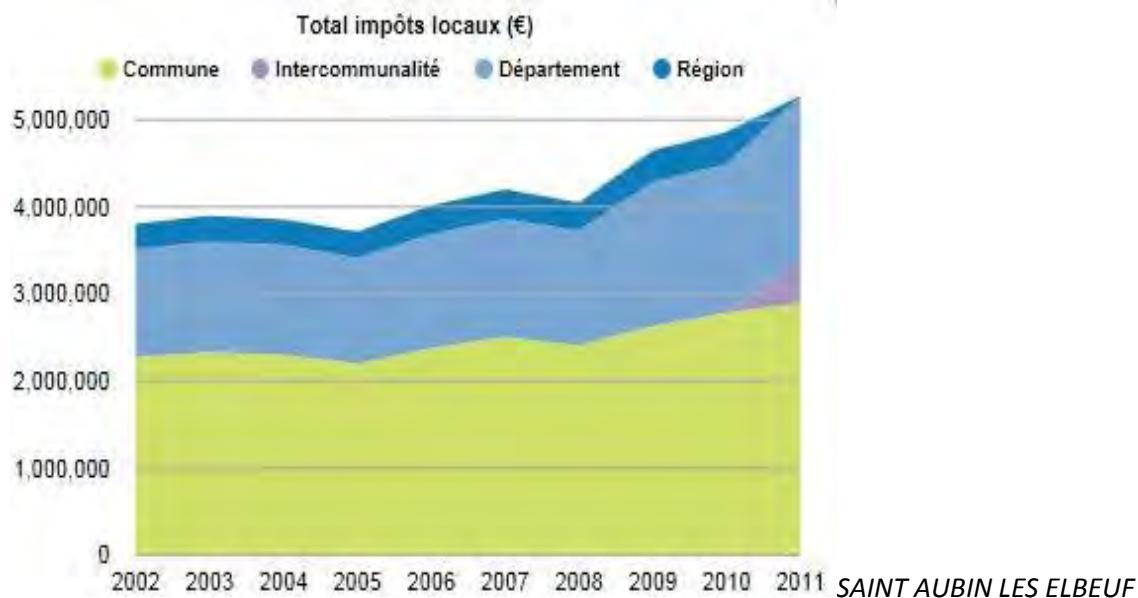
EVOLUTION DES TAUX DES TAXES (habitation, foncier bâti et non bâti) : les graphiques suivants permettent une comparaison entre les communes de Saint aubin les Elbeuf, Saint Pierre les Elbeuf, Cléon et Caudebec les Elbeuf

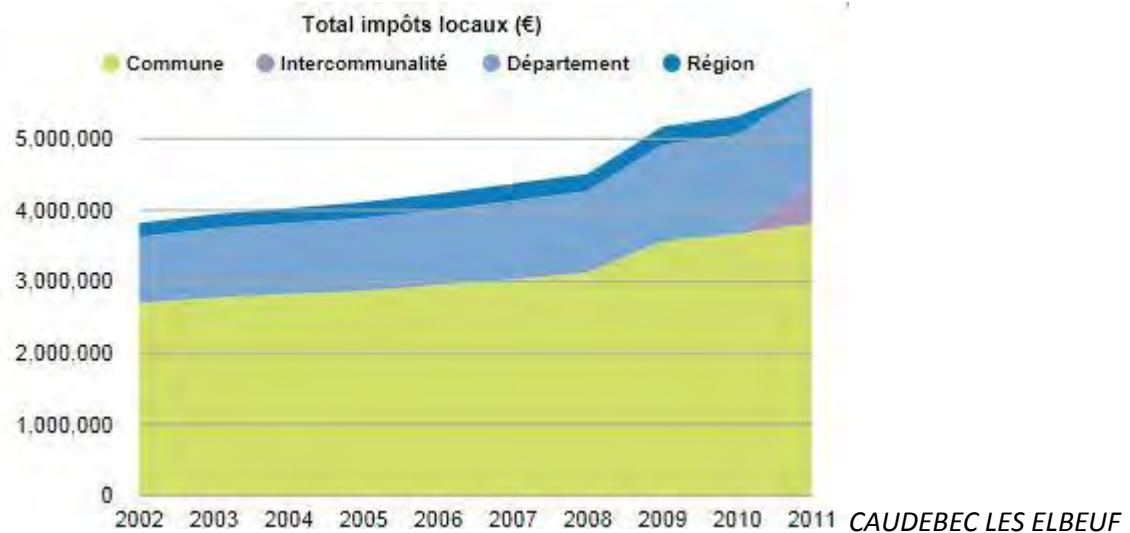
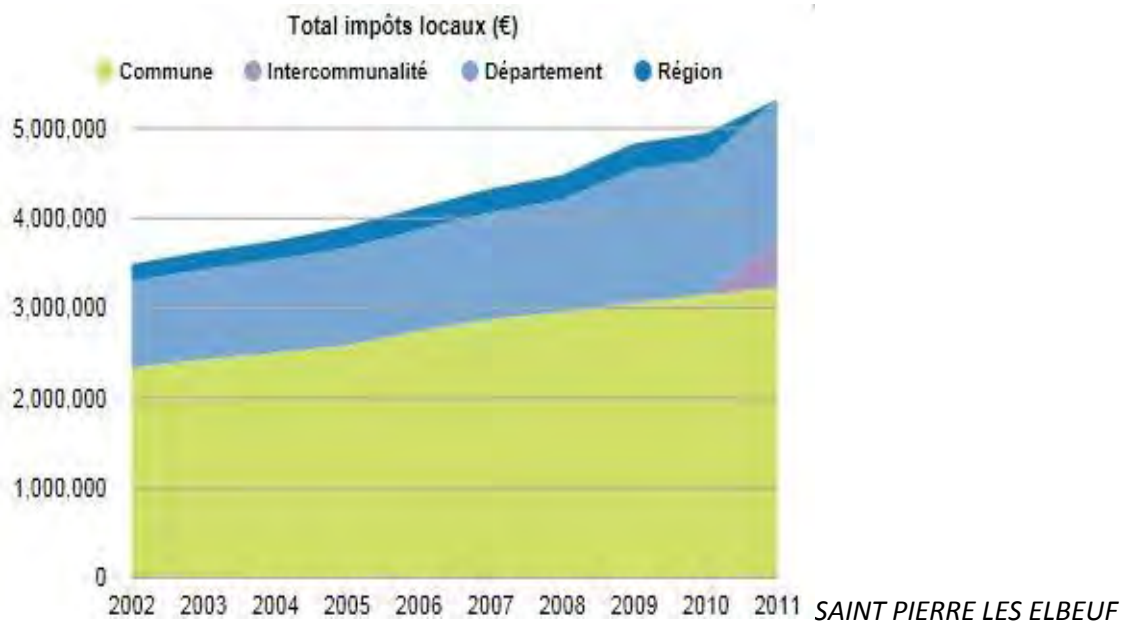




Ainsi que l'on peut le constater, la fiscalité communale de Saint Aubin les Elbeuf est inférieure à celle appliquée à Caudebec les Elbeuf et à Saint Pierre les Elbeuf. A noter que les taux référencés en 2012 sur cette strate de population sont de 14,38 pour la taxe d'habitation (13,82 à Saint Aubin les Elbeuf), 20,82 pour le foncier bâti (24,08 à SAE) et 57,94 pour le foncier non bâti (38,94 à SAE).

Les schémas suivants permettent en prise en compte de l'évolution de la fiscalité additionnant commune, département et intercommunalité à partir de 2011





Eu égard à l'imposition effectuée à d'autres niveaux, la municipalité de SAINT AUBIN LES ELBEUF a fait le choix de limiter au maximum la hausse des taux. En 2013, ils sont restés au niveau de 2012. Il ne sera pas proposé d'augmentation en 2014.

Seule la revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 0,9% sera mécaniquement appliquée ainsi que la valeur correspondant à l'évolution physique, tant sur la taxe d'habitation que pour le foncier.

PARTIE III -

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

L'élaboration du budget 2014 s'effectuera, tout comme pour les derniers budgets, grâce au concours d'outils d'aide à la décision des élus :

Plan pluriannuel des investissements réactualisé en fonction des évènements

Analyse financière

Rétrospective et prospective

Contrôle de gestion

A- En Section de FONCTIONNEMENT

En dépenses, les grandes orientations de la collectivité pour l'année à venir reposent, à l'instar de celles déjà définies en 2013 et dans un effort soutenu année après année, sur les objectifs suivants :

- Comme évoqué précédemment : recherche constante de la maîtrise des inscriptions des dépenses à caractère général (chapitre 011) en poursuivant la réalisation d'économies. Un examen attentif est porté sur la téléphonie, sur les consommations d'énergie, postes importants. Le coût lié aux assurances a fait l'objet en 2013 d'une nouvelle mise en concurrence qui s'est avérée infructueuse. Ce dossier sera une nouvelle fois revu en 2014.
- Limitation et maîtrise des dépenses du personnel. Comme chaque année, ce chapitre fait l'objet d'un examen attentif. Il est à noter que les crédits consommés se sont élevés à 5 454 064.29 en 2011, à 5 618 706.26 en 2012, à 5 798 183,06 € soit une augmentation de 3.19 %. Le projet de budget pourrait limiter l'inscription budgétaire à 5 885 814 €, soit à un niveau identique à l'inscription 2013 et ce, compte-tenu des mouvements de personnel (départs en retraite d'agents dont les salaires impactaient davantage la masse salariale que ceux de leurs remplaçants). Toutefois, il faudra veiller particulièrement à l'exécution de ces dépenses afin, le cas échéant, d'abonder les crédits afférents, eu égard à l'augmentation des cotisations salariales, au soutien apporté par la collectivité à ses agents en termes de mutuelle complémentaire et de garantie maintien de salaire.

- Le contexte social s'aggravant, une priorité doit être accordée au financement du CCAS. Il est donc proposé d'abonder la subvention de ce dernier à hauteur de **500 000 €**, soit une augmentation de 80 000 €, par rapport à 2013. La municipalité souhaite consentir un tel effort afin que les familles en difficulté, ou risquant de l'être, puissent trouver soutien et écoute auprès du centre communal d'action sociale. Il s'agit également d'apporter une aide aux personnes vieillissantes ou diminuées grâce à l'action des aides ménagères. Quant au repas et au voyage, ils demeurent deux moments de convivialité, de rupture de l'isolement tissant des liens sociaux indispensables à la vie d'une cité.
- Autre facteur à prendre en compte : la réforme des rythmes scolaires. Un coût prévisionnel devra abonder le budget 2014. Ce dossier fait l'objet d'un examen quant au contenu pédagogique et à l'organisation à mettre en place.

En ce qui concerne **les recettes**, comme indiqué précédemment, l'augmentation de la fiscalité sera limitée à celle de la revalorisation des valeurs locatives de 0,9% pour l'année 2014 et à une évolution physique qui n'est pas encore connue à ce jour.

Par ailleurs, une nouvelle baisse de la Dotation Globale de fonctionnement devrait être enregistrée.

C'est dans ce contexte que dépenses et recettes de fonctionnement devront s'équilibrer, avec le souci, encore une fois répété, d'éviter au maximum de faire peser la charge sur les contribuables.

B- En Section d'INVESTISSEMENT

L'an passé, 4 priorités avaient présidé aux choix de la municipalité :

Préservation de l'espace environnemental dans lequel évoluent les habitants (cadre de vie et entretien de la voirie en particulier)

Mise en œuvre de travaux d'étanchéité des bâtiments abritant des usagers du service public de tous âges

Affectation de crédits à la problématique du secteur des Feugrais

Mise en place de nouvelles aires de jeux, destinées à un jeune public.

Cette année, ces priorités demeurent de mise, mais doivent être regardées à l'aune de l'ensemble des programmes évoqués en première partie.

De fait, leur financement reposera sur la poursuite du programme de cessions et ce, tant sur le budget principal que sur les budgets annexes. Le recours à l'emprunt devra être le plus limité possible.

Quant aux perspectives, elles pourraient se décliner en termes de **partenariats à favoriser**.

Le projet relatif au quartier des Fleurs et Feugrais, qui s'étudie avec la commune de Cléon et les deux bailleurs sociaux que sont la SA HLM D'Elbeuf et le Foyer Stéphanaï sur un Programme de Renouvellement Urbain labellisé au titre de l'ANRU II, en est un exemple significatif. Les esquisses suivantes dépeignent le projet:



Lorsque l'on considère :

- la variété des projets menés, leur densité sur le territoire communal et ce, de façon à étoffer l'offre de logements et de services,
- la réflexion menée en termes de projet social de territoire

Force est de constater que la municipalité veille constamment à s'interroger sur le visage à donner à Saint Aubin les Elbeuf. Ce débat sur les orientations budgétaires en est l'un des outils.

En conclusion, dans une période que certains qualifient de CRISE, que d'autres préfèrent décrire comme une phase de MUTATION, et que l'on pourrait même évoquer en termes de METAMORPHOSE, la municipalité fait le choix de s'adapter à tout contexte, avec le souci constant de l'intérêt public, pour une ville qui maîtrise son destin.